



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

affaires étrangères : fonctionnement

Question écrite n° 65731

Texte de la question

M. André Aschieri appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la politique dite de « verdissement de l'administration ». Ainsi, à l'image de ce qui a été fait dans certaines administrations comme le conseil régional du Nord lors de la précédente mandature, ou le ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement depuis 1997, un certain nombre d'administrations intègrent, dans leur gestion, des préoccupations environnementales et solidaires. Cette réforme de la gestion administrative peut être intégrée dans des domaines aussi variés que le bâti ou le non-bâti, la commande publique, la gestion des flux, etc. Au regard de la préoccupation de développement durable qui semble être aujourd'hui unanimement partagée, il lui demande de lui faire un bilan détaillé des mesures qui ont été mises en place et de celles qu'il serait possible de mettre en oeuvre de façon urgente.

Texte de la réponse

Le respect de l'environnement est une préoccupation permanente du ministère des affaires étrangères, qui multiplie, depuis plusieurs années, les actions concrètes. A l'administration centrale, outre le tri sélectif des déchets, le remplacement des chauffages au fioul par des systèmes de chauffage par la vapeur a permis de réduire les émissions de gaz et les rejets polluants. Les opérations de désamiantage, destinées à répondre principalement aux préoccupations relatives à la santé, contribuent également à la qualité de l'air. Par ailleurs, le ministère des affaires étrangères, comme maître d'ouvrage, privilégie les démarches visant à maîtriser les impacts d'un nouveau bâtiment sur l'environnement extérieur, comme à Nantes, avec la construction de l'immeuble « Breil IV », doté de patios intérieurs plantés d'arbres et la remise en état du parc de la « villa Chantreau ». C'est également le cas pour le projet de construction à La Courneuve, destiné à recevoir les archives et le service de la valise diplomatique. En prenant conseil auprès de l'Agence régionale de l'environnement et des nouvelles énergies d'Ile-de-France, l'administration a clairement manifesté sa volonté de répondre à plusieurs objectifs de qualité environnementale et d'intégrer, dans sa politique immobilière, les exigences concernant la gestion de l'énergie et l'entretien des bâtiments.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65731

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 septembre 2001, page 5112

Réponse publiée le : 10 décembre 2001, page 7046